

République Française
Commune de Remigny
71150 Remigny

Département
Saône et Loire
Arrondissement
Chalon sur Saône

Canton
Chagny

ARRETE DU MAIRE
N° 12-2023

**ARRETE D INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT
PLACE DE LA MAIRIE ET PARKING DU CIMETIERE**

Le Maire de la commune de REMIGNY (Saône-et-Loire),

- Vu la demande en date du 15 mai 2023 de Mme **Virginie CEZA**, présidente de l'association « *les Amis de Remigny* »,
 - Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,
 - Vu l'intérêt général et considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation des festivités du 8 juillet 2023 et pour la sécurité du public y participant, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
- Et plus particulièrement de permettre le bon déroulement d'un concours de boules sur la place de la Mairie ainsi que sur la place du cimetière :

ARRÊTE

Article 1er. – Le samedi 8 juillet 2023 à compter de 8 heures jusqu'à 18 heures, la circulation et le stationnement seront interdits sur la place de la Mairie ainsi que sur la place du cimetière. La mise en place de barrières fermera l'accès à ces parkings.

Article 2. – La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

Fait à REMIGNY
Le 26 juin 2023

Le Maire,

Pierre PAYEBIEN.



Copie à : Monsieur le commandant de la COB à Chagny